

LES INSTANCES DECISIONNAIRES

Conseil de surveillance

Instance décisionnelle composée de représentants des collectivités territoriales, de représentants du personnel de l'établissement et de représentants des usagers. Le Conseil de surveillance se prononce sur la stratégie et exerce un contrôle permanent sur la gestion de l'établissement.

Directoire

Instance décisionnaire qui conseille et appuie le Directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement. Il intervient sur l'ensemble des sujets relatifs à la vie de l'hôpital. C'est un lieu d'échanges concernant les points de vue gestionnaires, médicaux et soignants. Il approuve le Projet médical et prépare le Projet d'établissement.

LES INSTANCES CONSULTATIVES

CME

La **Commission Médicale d'Etablissement** représente les personnels médicaux et pharmaceutiques de l'établissement.

Elle est étroitement associée, par ses avis, propositions ou délibérations aux décisions prises par l'administration dans le domaine de la qualité & de la gestion des risques, de l'organisation des soins et sur les questions relatives aux personnels qu'elle représente.

CSE

Le **Comité Social d'Etablissement** est un organe consultatif représentatif des personnels non médicaux de l'établissement.

C'est une instance appelée à donner son avis sur les orientations générales de l'établissement & ses principales règles de fonctionnement.

FS SSCT : Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail

CSIRMT

La **Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation & Médico-Techniques** est l'instance représentative des personnels qui participent à la mise en oeuvre des soins infirmiers, de rééducation & médico-techniques au sein de l'établissement.

Elle est avant tout un lieu de réflexion, de partage & une force de proposition de l'ensemble des professionnels paramédicaux de l'hôpital.

CDU

La **Commission Des Usagers** a pour but de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leurs démarches afin qu'ils puissent exprimer leurs difficultés. Elle contribue, par ses avis & recommandations, à l'amélioration de la politique d'accueil & de la prise en charge des usagers & de leurs proches.

Cette commission peut être saisie par les usagers sur demande écrite adressée au Directeur de l'établissement.

LES AUTRES INSTANCES CONSULTATIVES ET REPRESENTATIVES

COMmission du MEDicaments & des Dispositifs Médicaux Stériles (COMEDIMS)

Comité Vigilance violence
Cellule Identitovigilance

Cellule d'analyse des fiches d'événements indésirables (FEI)

Commission matériel

Conseil de pôle

Collège médical

Réunion des cadres soignants

Commission Formation médicale continue (CFMC)

COFIL Qualité

Comité de Développement Durable

Commission des menus

Conseil DIM

Comité de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN)

Comité de Lutte contre la douleur (CLUD)

Comité de liaison en alimentation et en nutrition (CLAN)